



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VAL-SENNEVILLE

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 15 novembre 2023
à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au
656, route des Campagnards*

PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
M. Réginald Béland, conseiller de quartier
Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier
M. Jean Simard, conseiller de quartier
M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier
Mme Janique Boutin, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

ABSENCES :

M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 1 personne

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h. Un tour de table est réalisé, les conseillers de quartier et les personnes dans l'assemblée se présentent.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé de M. Réginald Béland, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-11-01

3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2023

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé de M. Réjean Beaudet, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-11-02

Suivis

- a. **Demande de rue en jeu libre, rue du Parc, Val-Senneville :** Le Comité consultatif de circulation (C.C.C.), qui a siégé le 21 septembre dernier, recommande la pratique du jeu libre sur la rue du Parc. La citoyenne qui avait initié la demande recevra une lettre du Service du greffe et des affaires juridiques à l'effet qu'elle peut procéder à la collecte de signatures dans son quartier. En fait, celle-ci doit recueillir plus de 50 % des signatures des résidents de son quartier afin que le projet de rue Jeu libre puisse voir le jour.

- b. Demande de prolongation de vitesse à 50km/h sur le chemin Paré :** La demande a été envoyée au C.C.C., mais elle n'a pas encore été traitée.
- c. Piste de course hivernale pour motocross sur le lac Blouin/Val-des-Bois :** M. St-Jules a transmis la résolution VS2023-09-04 à la direction générale le 28 septembre.

Il fait lecture du courriel de réponse de la réponse obtenue. La problématique est que le lac sur lequel la piste de course hivernale est faite, le lac Blouin, n'est pas situé à l'intérieur d'une zone. Le Gouvernement du Québec n'a pas de règlement concernant ce type d'activités non plus. Il recommande que le plaignant dépose une plainte aux deux paliers de gouvernement. Le bureau du député pourrait être la première porte.

M. St-Jules a aussi écrit à Transports Canada concernant l'utilisation d'un plan d'eau comme piste de course hivernale pour demander qui est responsable de légiférer sur cette question. Puisque la problématique ne touche pas la navigation, mais bien le passage des véhicules hors route sur une surface glacée, Transport Canada ne peut intervenir. La Sûreté du Québec est l'entité responsable pour faire respecter les lois et règlements en vigueur aux utilisateurs des véhicules hors route. M. Boisvert informe qu'il avait déjà appelé la Sûreté du Québec. La Sûreté ne peut rien faire s'il n'y a pas de réglementation. Les policiers envisagent toutefois de mesurer la pollution sonore.

M. St-Jules s'engage à maintenir le dossier actif et à continuer à travailler dessus. Il va relancer la Sûreté du Québec de même que le Service permis, inspection et environnement parce qu'il n'a pas été question d'environnement dans la réponse obtenue par l'administration.

Il encourage aussi le citoyen à consulter les députés.

Le président invite les conseillers de quartier à lui faire des recommandations dans ce dossier. M. Simard mentionne que la Fédération des VTT et la Fédération des véhicules hors route ont une réglementation provinciale qui oblige tous ceux qui sortent des terrains privés d'avoir des licences, des permis et des assurances. Il peut s'agir d'une piste à explorer.

Le citoyen questionne M. St-Jules à savoir si l'entreprise de pneus est bien réglementaire. D'après lui, il y aurait lieu de faire une vérification des garages et des remorques se situant sur le terrain.

M. St-Jules est d'avis que le citoyen devrait porter plainte à la Ville en ligne, sur son site Web afin de documenter la situation. Également, il incite ce dernier à assister au prochain conseil municipal le 20 novembre prochain, en mentionnant qu'il est venu au conseil de quartier à deux reprises auparavant exposer son problème et que malgré toutes les démarches entamées auprès des autorités responsables, il n'a pas obtenu de réponse satisfaisante.

RÉSOLUTIONS

Entreposage dangereux

Suite à la requête d'un citoyen, le conseil de quartier demande à la Ville de mandater la Sécurité publique afin d'inspecter les bâtiments du 114 rue du Cap en ce qui trait à l'entreposage de pneus, des huiles, de matières dangereuses, etc.

Proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VS2023-11-03

Activités hivernales nuisibles

Suite à la plainte du citoyen concernant le 114 rue du Cap et la réponse obtenue à la résolution VS2023-09-04 concernant le 114 rue du Cap, le conseil de quartier demande avis au Comité consultatif de l'environnement afin de régler le problème d'activités hivernales et autres nuisances se produisant sur la rue du Cap et Val-des-Bois.

Proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Janique Boutin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VS2023-11-04

Parallèlement, le citoyen fera une plainte sur le site Internet de la Ville en mentionnant qu'il a assisté aux 2 rencontres de quartier, suite à la résolution VS2023-09-04 et aux réponses obtenues des entités responsables. Pour sa part M. St-Jules partagera le dossier avec M. Benjamin Turcotte qui est conseiller municipal du district 01.

- d. **Lac des Sœurs** : Bonne nouvelle, la Corporation des parcs a adopté la même résolution et dès que l'on aura le compte rendu, on soumettra le tout ensemble au conseil municipal. Cette volonté de procéder à l'acquisition permettra de régler ce secteur.
- e. **Rue du Souvenir | Appartenance** : La rue du Souvenir appartient au Ministère des Ressources Naturelles. Le rue du Souvenir appartient au gouvernement au même titre que le terrain autour du Lac-des-Sœurs. Les conseillers demandent si les résidents de ce secteur payent des taxes municipales. M. St-Jules s'informerait sur cette question.
- f. **Comité des loisirs** : L'aide financière a été soumise par l'organisme à la Ville en date du 3 octobre et la soumission pour des électroménagers a été reçue par M. St-Jules et le conseil de quartier.

4- **Parc BMX : consultation avec Comité des loisirs** : Pour le parc BMX, la consultation n'a eu aucune nouvelle pour l'instant. Ce point sera rediscuté lors de la prochaine rencontre.

5- **Entrée de piste cyclable Val-du-Repos** : Il est dangereux durant l'hiver de se stationner à cet endroit. Conséquemment, le conseil de quartier propose d'interdire le stationnement l'hiver à l'entrée de la piste cyclable Val-du-Repos. Proposé par Mme Janique Boutin, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VS2023-11-05

6- **Calendrier des rencontres 2024 : 13 mars, 12 juin, 11 septembre et 13 novembre**

Le calendrier des rencontres est approuvé.

7- **Élections et renouvellement des mandats : 15 novembre (Réginald Béland, Janique Boutin, Stéphanie Dubé)**

On débute par une demande d'avis d'intérêt. M. Réginald Béland, Mme Stéphanie Dubé et Mme Janique Boutin émettent leur avis d'intérêt.

Transmission à la Ville : recommandation d'entériner le renouvellement des mandats :

Conformément au règlement sur les Conseils de quartier 2002-23, il est proposé par M. Réjean Beaudet, appuyé par M. Jean Simard de recommander au Conseil de Ville d'entériner le renouvellement du mandat de deux ans de M. Réginald Béland, Mme Stéphanie Dubé et de Mme Janique Boutin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VS2023-11-06

8- Centre communautaire

Les demandes de rénovation ont été faites. Le responsable des bâtiments est venu faire une évaluation des travaux et le tout fut consigné pour l'analyse budgétaire.

9- Budget :

- a) **Conseil de quartier :** La mise à jour du solde de la petite caisse est de 1695,88 \$.

Demande décaissement à la Ville de Val-d'Or :

Aux fins de soutien aux projets structurants pour le conseil de quartier de Val-Senneville, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Janique Boutin de demander le décaissement de 1250\$ à la Ville de Val-d'Or pour l'année 2024 et que le libellé du chèque soit fait au nom de Mme Stéphanie Dubé, agissant à titre de trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-11-07

b) **Projets structurants : aide financière pour achat d'électroménagers**

Le conseil de quartier propose que le Comité des loisirs utilise leur 1250 \$ pour l'achat d'électroménagers et que le conseil de quartier paie la différence (818,36 \$).

Proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Jean Simard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-11-08

10- Varia

- a) **Souper de Noël :** M. St-Jules demande aux conseillers de quartier s'ils souhaitent se rencontrer dans un cadre informel avant Noël afin d'échanger. L'idée est retenue. La date retenue est le mardi 12 décembre à 18 h.

11- Questions, interventions du public

Aucune intervention.

12- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 13 mars 2024 à 19 h, à la salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

13- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé, de lever la séance. Il est 20 h 14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VS2023-11-09

CHANTAL GAIGNARD
Secrétaire d'assemblée